

République française

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

composant le conseil.....15
en exercice.....15
présents.....11
présents par procuration.....1

L'an deux mille vingt, le 9 mars à 18 heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Objet

Reprise anticipée du résultat excédentaire de l'exercice 2019

Présents : M. SURIE, Vice-président,
MM. PELERIN, BASIER, CHATELAIN, CROP,
Membres,
Mmes UMNUS, FRERET, OZIEL, BOUIS,
FOURNIER, MIELCZAREK membres,

Par procuration : M. STREHAIANO, Président à M. SURIE

Absents excusés : Mmes GUILLOUX, BARBEZANGE,
Membres,

DL

2020 - 5

Absent : M. HOCINI, membre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT pour l'exercice 2019 que le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent net de 112 075,35 € et celui de la section d'investissement un excédent de 49 776,75 €,

APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de reprendre par anticipation, au budget primitif 2020, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élevant à 112 075,35 €, l'excédent d'investissement de l'exercice 2019 s'élevant à 49 776,75 €, ainsi qu'en atteste la fiche de calcul ci-jointe (annexe 1).

Le président

Luc STREHAIANO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269501714-20200309-CCAS2020DEL5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT. 12 MARS 2020

09 MAR. 2020

IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le .../.../...		REPRISE ANTICIPÉE Délibération du (si le Compte administratif n'a pas été voté)	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 294,44
<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> (par délibération du .../.../... sur l'affectation du résultat N-2, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+114 369,79
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+112 075,35
<u>D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)</u>		<u>D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)</u>	+2 367,44
Dépense 001 (besoin de financement)		Dépense 001 (besoin de financement N-1)	
Recette 001 (excédent de financement)		Recette 001 (excédent de financement N-1)	47 409,31
<u>E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement		<u>E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Dépenses Recettes	
Besoin de Financement F (=D+E)		Besoin de Financement F (=D+E)	
		REPRISE ANTICIPÉE = H	
AFFECTATION = C (=G+H)		Fonctionnement	+112 075,35
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F		1) prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
		2) H report en investissement R 001	+49 776,75
2) H report en fonctionnement R 002		2) H report en fonctionnement R 002	+112 075,35
DEFICIT REPORTE D 002		DEFICIT REPORTE D 002	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269501714-20200309-CCAS2020DEL5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

CFIP de Montmorency
11400 Comptable Public
95 60 MONTMORENCY
Claude BRU